

CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU PARRAINAGE

« Bâtir un lien privilégié entre un salarié et un étudiant »

1. A l'origine du projet
2. Qui peut être parrain ? Qui peut être filleul ?
3. Le rôle du parrain
4. Le rôle du filleul
5. Quelles sont les implications pour le parrain ?
6. Quelles sont les implications pour le filleul ?
7. Les raisons de devenir parrain
8. Les raisons de devenir filleul.
9. Comment sont formés les binômes ?
10. Comment s'établit la communication ?
11. Les engagements de l'IEP

1. A l'origine du projet :

Ce projet émane de la volonté de Sciences Po Strasbourg de construire des liens entre ses étudiants et le monde de l'entreprise. Le parrainage doit permettre :

- Aux futurs diplômés d'obtenir des réponses concrètes à leurs questions relatives à la vie active
- De connaître les évolutions possibles des diplômés sur le plan professionnel
- D'avoir un premier contact avec le marché du travail.

2. Qui peut être parrain ? Qui peut être filleul ?

Le parrain :

Toute personne salariée d'une entreprise ou d'une administration publique ou privée, d'une association ou exerçant une profession libérale peut devenir marraine, sans condition d'âge, d'activité professionnelle ou de cotisation à l'association des anciens diplômés. La seule condition étant de s'engager à un minimum d'implication (voir rubrique 4).

Le filleul (critères cumulatifs) :

Etre étudiant de quatrième ou cinquième année à l'IEP et volontaire pour s'engager dans cette démarche.

3. Le rôle du parrain

- Apporter aide et conseils à l'étudiant pour finaliser l'élaboration de son projet professionnel,
- l'informer sur les exigences de la vie active
- Permettre à l'étudiant d'avoir un premier point d'entrée dans un réseau relationnel professionnel

Le parrainage est donc basé sur le conseil et le partage d'expérience dans une perspective d'insertion professionnelle des futurs diplômés de Sciences Po.

4. Quelles sont les implications pour le parrain ?

- Accorder un minimum de deux rendez-vous à son filleul sur la période de septembre à juin. A l'intérieur de ce cadre, le parrain et l'étudiant décident, d'un commun accord, de la manière dont se déroulent les entretiens. D'autres moments d'échanges peuvent être programmés s'ils le jugent utile, en fonction de leurs disponibilités respectives.
- Jouer le rôle de conseiller en ce qui concerne les premières étapes « professionnelles » de l'étudiant (contenu d'un stage, formulation du CV, choix d'un métier, etc.)
- Lui ouvrir, dans la mesure du possible, son réseau professionnel.

Il est important que le parrain ait une attitude d'écoute et non de jugement. La durée de vie du binôme n'étant pas au préalable déterminée, c'est à chaque parrain d'encadrer cette relation.

5. Quelles sont les implications pour le filleul ?

- S'engager à présenter à son parrain le projet professionnel qu'il souhaite suivre
- Solliciter l'aide de celui-ci régulièrement mais sans abus et dans l'objectif précis d'obtenir un conseil ou un avis, une aide à une prise de décision, un soutien, etc.

6. Les raisons de devenir parrain :

- Côtayer de jeunes talents
- Partager son expérience
- Dispenser des conseils avisés
- Valoriser l'image de son entreprise
- Retrouver d'autres anciens diplômés
- Contribuer à l'image de l'école

8. Les raisons de devenir filleul :

- Vouloir obtenir l'avis d'un professionnel sur son projet, expliquer ses choix et motivations.
- Développer son réseau pour faciliter son insertion professionnelle

9. Comment sont formés les binômes ?

Les critères utilisés pour former les binômes :

- 1- Secteur d'activité
- 2- Domaine d'activité (métier)
- 3- Situation géographique

10. Comment s'établit la communication ?

- Rencontres
- Mail
- Téléphone

A chaque binôme de trouver sa formule sachant que l'IEP organisera une première réunion de prise de contact et de constitution des binômes parrains/filleuls et offrira des occasions de rencontres rassemblant l'ensemble du réseau parrains/filleuls

11. Les engagements de l'IEP :

- Collecter les candidatures parrains et filleuls
- Présenter le projet aux étudiants et aux salariés intéressés
- Etre le garant du respect de cette charte
- Former les binômes parrain-filleul
- Animer ce nouveau réseau « parrains – filleuls »

Nous certifions avoir lu et approuvé cette charte de fonctionnement du parrainage et nous nous engageons à la respecter.

Le parrain/La marraine

Le filleul/La filleule